



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

#### **Entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec le Québec et cinq Arrangements de reconnaissance mutuelle**

L'Entente a pour objet de définir l'établissement d'une procédure commune en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles afin de favoriser sur leur territoire respectif l'exercice de professions réglementées. Elle sert de cadre pour que les Parties puissent conclure des Arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) spécifiques à chaque profession. Les ARM portent sur cinq professions : les assistants sociaux, les hygiénistes dentaires, les techniciens-dentistes, les techniciens en radiologie médicale et les sages-femmes.

Date d'ouverture: 12 janvier 2022

Date limite: 14 avril 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/121/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/121/cons_1)

20 janvier 2022

Chancellerie fédérale

